



Prise en charge des cancers oculaires en période épidémique de Covid-19

(Ces recommandations sont susceptibles de changer en cas d'aggravation de l'épidémie)

Rédigée par le Pr Nathalie CASSOUX, Institut Curie. Le 20 mars 2020

L'ARS Ile de France a, pour le moment sanctuarisé les centres de lutte contre le cancer comme zone COVID- afin de ne pas laisser sans traitement les cancers urgents en revanche les activités non urgentes sont reportées.

PEDIATRIE

Rétinoblastome :

Tout appel de parent signalant un strabisme ou une leucocorie doit faire l'objet d'un FO dilaté en urgence par l'ophtalmologiste ou le CHU le plus proche du domicile.

En cas de doute transfert à L'institut Curie en urgence prise en charge selon les modalités habituelles.

Surveillance des enfants traités en rémission, report des consultations à Curie et contrôle auprès de l'ophtalmologiste traitant.

ADULTES : Pour éviter le déplacement des malades parfois fragile il faut privilégier les avis par mail du réseau MELCHONAT en fonction du domicile du malade ophtalmologie@curie.fr,
jeanpierre.caujolle@neuf.fr, laurent.meyer@ch-colmar.fr; nicoasmo@yahoo.fr ,
laurence.rosier@retinegallien.com, anhminh.nguyen.oph@gmail.com, thibaud.mathis@chu-lyon.fr

Métastases : les avis pour métastases choroïdiennes et leur prise en charge ; le dossier clinique doit être transmis par mail au membre du réseau le plus proche du domicile.

Tous les jours nous examinerons les dossiers et donneront les consignes de prise en charge par retour de mail.

Naevus suspect : même circuit dossier avec imagerie à envoyer par mail avec si possible une echoB.

Mélanome : Avis à Curie (les petites tumeurs seront susceptibles d'être traitée de façon différées au cas par cas) ou auprès du référent réseau MELACHONAT.

Surveillance de mélanome traité : décaler si possible le rdv après la crise sanitaire. Si non possible et demande d'avis, envoyer le dossier clinique ainsi que l'iconographie au membre du réseau le plus proche.

Conjonctive : Dans la mesure du possible les demandes d'avis doivent être iconographiées par des photos y compris au smart phone et envoyé par mail, les patients urgent seront convoqués dans les centres référents MELACHONAT. La prise en charge chirurgicale des mélanomes conjonctivaux et des carcinomes doit se faire dans le centre MELACHONAT proche du domicile du patient. L'irradiation complémentaire des tumeurs invasives doit être maintenue et réalisée à Orsay ou à Nice.